



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
**Commission de formation professionnelle
du pôle "Construction"**

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 334

Genève, le 18 mars 2024

**Rapport législature 2018-2023
5^e année
(1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024)**

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 18 septembre 2022 et le 27 février 2023.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrat dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage, résultats de la surveillance).
- Analyse complète sur les raisons des échecs aux examens permettant de proposer des mesures correctives, par les commissions spécifiques.
- Soutien à la création à Genève des filières d'aide en chauffage AFP, aide en ferblanterie AFP aide, en installations de ventilation AFP et aide sanitaire AFP.
- Réflexion sur la mise en place d'une filière mixte pour les dessinateurs en orientation génie civil en cours à l'OrTra.
- Suivi de la mise en place de la filière mixte pour Constructeur métallique CFC.
- Présentation des plateformes GESTAGE et MONPARCOURS.CH par Mme Popovic.
- Visibilité de l'offre de formation

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

- Appel à candidature pour le poste de référent métiers (départ de MM. Gomes et Guerineau).
- Organisation d'un recrutement en direct "spécial Construction" organisé en partenariat avec le Servette Club en mars 2023 et 2024
- Introduction à la composition et aux activités des commissions attendues lors de la prochaine législature 2023-2028.
- Suivi des commissions spécifiques.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

1'950 CHF

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.


Herminio Alejandro BAEZA
Président